

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 - arrêté du 20 juin 2007

la formation

1. présentation

La formation structurée à partir d'objectifs professionnels, vise à développer les capacités relationnelles du moniteur-éducateur dans une approche individuelle et collective, ainsi que les aptitudes à l'animation ou la conduite de groupe. Elle vise également à lui donner les outils nécessaires à la participation à un travail pédagogique ou éducatif d'équipe dans les établissements ou services du champ éducatif ou social.

Cette formation en alternance se caractérise également par sa transversalité : la plupart des enseignements disciplinaires sont réalisés en commun avec les autres filières principales (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé et assistant de service social).

2. formation théorique

Les contenus des quatre domaines de formation sont les suivants :

- DF1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (400 heures)
- DF2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures)
- DF3 : travail en équipe pluriprofessionnelle (125 heures)
- DF4 : implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

3. stages

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

- Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 heures) se déroule sous la forme de deux ou trois stages, d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.
- Les candidats en situation d'emploi de moniteur-éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.
- Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de stage minimale de 8 semaines (280 heures) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage.

Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Les périodes de stage alternent avec les séquences à l'IRTS Aquitaine.

4. dispositions particulières

Des allègements de formation théorique ou pratique peuvent être accordés aux candidats justifiant des diplômes ou certificats universitaires ou professionnels ou justifiant d'une expérience professionnelle antérieure.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Les demandes d'allègements sont examinées après admission définitive.

	DF1	DF2	DF3	DF4
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale		D	A	D
Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale			D*	A
Baccalauréat professionnel services en milieu rural			D	A
BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	A		D	A
Diplôme D'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile		A	A	A
Diplôme d'Etat d'assistant familial			A	
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	A	A	A	A

D=dispense ; A=allègement

(* Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

5. durée

L'amplitude de la formation est de deux ans :

- 950 heures d'enseignement théorique
- 980h de stage (28 semaines)

6. validation et certification

Le diplôme de moniteur éducateur est un diplôme de niveau IV, délivré par le Ministère de l'Education Nationale.